Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	16	21

Séance du mardi 1er avril 2025 à 19h00

Date de la convocation : 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur Eric GARCIN,

Etaient présents : M. GARCIN, M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. NOBLE, Mme ROYO, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. LEBRE, Mme SANTACROCE, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : M. RADAKOVITCH à M. BERTRAND, M. RENAULT à M. OZIEMBLOWSKI, Mme AUSTRUY à Mme JOUVIN, Mme MOUTON-PLOUHINEC à M. CHERICI, Mme SENANTE à Mme TORCOL, M. BRUNET à M. GORRIS,
Etaient absents excusés : M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. BOMO,
Etait absente : Mme REICHLIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CARRERE,

N°16_DEL_2025 OBJET : Délibération portant l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal de la Commune

Monsieur le Maire expose que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, en application de l'article 242 de la loi de finances pour 2019. Les règles applicables à l'adoption du compte administratif s'appliquent à celle du CFU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024, dressé par Monsieur Eric GARCIN, Maire, sur la base du Budget Primitif et des modifications de l'exercice, après avoir ouï l'exposé, **le Maire se retirant préalablement au vote** et le Conseil Municipal siégeant alors sous la présidence de Monsieur Jacques CHERICI, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, **à l'unanimité,**

DONNE ACTE de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	537 179.40 €
Dépenses :	1 313 833.59 €
Résultat exercice 2024 :	- 776 654.19 €
Report exercice 2023 :	1.371 687.06 €
Résultat clôture au 31/12/2024 :	595 032.87 €
<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	4.522 728.29 €
Dépenses :	4.286 880.76 €
Résultat exercice 2024 :	+ 235 847.53 €
Report exercice 2023 :	1.795 321.15 €

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
070_DE-013-211300488-20250401-CFU_COMMUNE

Résultat clôture au 31/12/2024 : 2 031 168.68 €

LE RESULTAT CUMULE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024 S'ETABLIT A : 2 626 201.55 €

ADOPTE le Compte Financier Unique 2024, tel qu'exposé ci- dessus,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 1er avril 2025
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Christophe CARRERE

Le Président de séance

Jacques CHERICI

MAIRIE DE JOUQUES (13) (Bouches-du-Rhône) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **08/04/2025.**
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-013-211300488-20250401-CFU_COMMUNE